

Adresse de la commune de Darnétal, district de Rouen, qui invite la Convention à consolider son ouvrage et à rester ferme à son poste, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Darnétal, district de Rouen, qui invite la Convention à consolider son ouvrage et à rester ferme à son poste, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 691-692;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31543_t1_0691_0000_22

Fichier pdf généré le 23/01/2023

15

Le citoyen Mauclair fait passer un récépissé, d'où il résulte qu'il a déposé à la trésorerie nationale une somme de 518 liv., pour être employée à fournir des secours aux veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

16

La société populaire de Montaigne, département du Puy-de-Dôme, rejette avec indignation la paix que semblent nous proposer nos ennemis. Infâmes despotes, vils esclaves, s'écrie-t-elle, c'est à des républicains, c'est à vos vainqueurs que vous osez faire ces insolentes propositions! Quoi! la tyrannie triompheroit de la liberté! le vice étoufferoit la vertu! Nous, accepter une paix infamante! une paix dont le but est de renverser la République et de nous replonger dans les fers! nous républicains, traiter avec des tyrans, des traîtres, des émigrés! nous, effacer, par un lâche traité, trois ans de gloire et de victoires.

A ces idées, notre sang s'allume dans nos veines, nos âmes se soulèvent, nos cœurs se révoltent. Loin de nous une paix dont les funestes effets seroient de courber la fierté républicaine sous l'insolent despotisme! loin de nous les insinuations perfides de ces philanthropes politiques qui en vantent déjà les avantages! Il nous la faut, la paix, mais il faut qu'elle soit fondée sur des bases inébranlables; il faut qu'elle soit un monument sacré que sachent respecter les tyrans, les esclaves, les fanatiques; il faut, en un mot, qu'elle soit le fondement, non seulement de notre félicité, mais encore de celle du genre humain. Prenons une attitude fière; que le tableau imposant de nos armes fasse trembler nos ennemis! Des hommes libres, des bouches à feu, des armes, des poudres, du salpêtre, des chevaux et des munitions, voilà la réponse que nous avons à faire aux propositions des tyrans coalisés contre notre liberté.

Elle invite la Convention à rester à son poste, et annonce qu'elle envoie au district de Riom cent chemises, douze paires de draps, six paires de souliers et 150 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

17

La société des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Bergerac, département de la Dordogne, invite la Convention à rester à son poste, et la prévient que le citoyen Friscarode, l'un de ses membres, qu'elle a armé et équipé en cavalier, vient de partir pour Auch. A cette adresse est joint l'état des dons patriotiques

(1) P.V., XXXIII, 449.

(2) P.V., XXXIII, 449. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl^t) ; M.U., XXXVIII, 8 ; C. Eg., n° 580.

qu'elle vient d'expédier pour Bayonne et Rochefort. Les premiers consistent en 424 chemises, 19 draps de lit, 12 mouchoirs, 88 paires de bas, 120 paquets de charpie, et six paires de souliers. Ceux envoyés à Rochefort, sont : 18 draps de lit, 44 paquets de charpie, 142 livres de compresses, 12 paquets de bandes et 14 vieilles chemises, propres à faire des compresses.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

Le comité de surveillance de Neuvic, district d'Ussel, département de la Corrèze, annonce que la souscription ouverte dans son arrondissement, pour des linges et autres objets, a fourni 50 chemises, 16 paires de bas, 15 livres de charpie, faits par les citoyennes, une giberne, et 30 liv. en assignats; ces dons ont été envoyés au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

19

La société républicaine et régénérée de Reims applaudit aux mesures sages et vigoureuses qu'a prises la Convention. « Encore une fois, dit-elle, vous venez de sauver la patrie, en découvrant un complot perfide que des scélérats, couverts du manteau du patriotisme, tramoient sourdement contre la liberté. Que tous les traîtres tremblent! les sociétés populaires les surveillent ». Elle déclare que les comités de salut public et de sûreté générale n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

20

Guerre aux tyrans! paix aux chaumières! liberté ou la mort! tel est le vœu qu'exprime la commune révolutionnaire de Darnetal, district de Rouen; elle invite la Convention à consolider son ouvrage et à rester ferme à son poste. « La terreur, dit-elle, à l'ordre du jour, a été le signal de la victoire; qu'elle fasse encore pâlir les conspirateurs! Portez toujours un œil vigilant sur les perfides manœuvres des despotes; nous surveillerons les traîtres de l'intérieur, nous ferons respecter les lois, et nous déjouerons les complots perfides des intrigans. »

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 450.

(2) P.V., XXXIII, 450.

(3) P.V., XXXIII, 450-51. Original daté du 28 vent. et signé : GIROUX, PONSARD (présid.), NOËL (secrét.), FRESSENCOURT, VILLIOT, DUCHESNE, SIMON, membres du C. de Corresp. (C 295, pl. 996, p. 17). Extraits dans Bⁱⁿ, 30 vent.; J. Sablier, n° 1209; M.U., XXXVIII, 29.

(4) P.V., XXXIII, 451. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

[Darnétal, 12 vent. II. A la Conv.] (1).

« Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort.

Fruit de vos travaux, et des veilles de votre Comité de Salut public, la France est libre ! vous l'avez sauvée, mais ce n'est point assez ! Consolidez votre ouvrage en restant fermes à votre poste ; fondateurs de la République. Ce n'est qu'après avoir écrasé le dernier des tyrans que vous devez penser au repos.

La Terreur à l'ordre du jour, a été le signal de la victoire, qu'elle fasse encore pâlir les conspirateurs, portez toujours un œil vigilant sur les perfides manœuvres des despotes ; nous surveillerons les traîtres de l'intérieur, nous ferons respecter les loix ; et nous déjouerons les complots liberticides des intrigants.

Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, Liberté ou la mort. Ce sont les vœux que nous avons renouvelés dans le temple de la Raison sur les autels de l'Egalité. Administrateurs de vrais sans-culottes, nous ne tromperons point l'espoir de nos concitoyens, qui veulent la République une et indivisible. S. et F. »

J.-B. LORMIER, FOSSEY (off. mun.), LAMBERT (maire), Ch. TIREL (off. mun.), LENOUEL (off. mun.), DELAMARRE fils, RIOUX, L. DESFOSSÉS, J.-B. PINTEUX (notable), P. BIZET, LEFÉBURE, Ambroise LAMBERT, Et. BOUTELLER, BARBIER, LEMER, MARTIN, J.-B. MICHEL, J.-L. SAINT-OUEN, P. COUVET, CAVOUREL (secrét.).

21

La société républicaine de Chablis écrit :

« Représentans d'un peuple libre, c'est aujourd'hui que l'on peut vous donner cette honorable qualité; vous avez senti qu'il n'étoit pas moins absurde de laisser un noir dans l'esclavage, que d'honorer un homme à parchemin. Nous voilà donc dans le règne de la sainte égalité ! il n'est plus question que de la consolider.

« Membres d'une petite société populaire, nous vous secondons de tous nos efforts; nos habits couvrent les militaires; un cavalier jacobin vient de sortir de notre sein; nos cloches sont à la fonderie, notre argenterie à la monnoie, nos ci-devant nobles et nos prêtres à l'écart. Les signes extérieurs du fanatisme sont à bas, et son temple est devenu celui de la raison. Nos chaudières sont en activité; le salpêtre, exterminateur des scélérats, s'épure sous nos mains patriotes, et nous chantons des hymnes à la liberté. Mais, point d'énumération de nos travaux, à l'œuvre, républicains ! commandez, et nous sommes prêts à tout faire; nos propriétés, nos bras, nos vies sont à la patrie, et nos hommages à la Convention. » (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

22

Les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de

Chambéry; remercient la Convention d'avoir envoyé dans le département du Mont-Blanc le représentant du peuple, Albitte; par ses sages arrêtés, il éclaire ses concitoyens, leur fait connoître la vérité; il a dissipé les erreurs où le fanatisme avoit plongé le peuple; il a détruit tout ce qui pouvoit entretenir l'ignorance, et crée chaque jour ce qui peut ajouter à leur félicité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

23

Le conseil d'administration du 17^e bataillon des volontaires nationaux, dit de réserve, envoie l'arrêté qu'a pris le bataillon assemblé, de faire don à la République de quatre jours de la viande qui lui est accordée; il ajoute que le bataillon, sentant la nécessité d'économiser, plus que jamais, la viande, est résolu de faire pareil don tous les mois : cet arrêté a été pris au milieu des cris, mille fois répétés, de vive la République ! vive la Montagne ! périssent les tyrans et les conspirateurs !

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au camp d'Arleux, 26 vent. II] (3).

« Tu trouveras cy-joint, Citoyen président, copie du procès-verbal qui a été inséré sur le registre des délibérations du conseil d'administration le 25 de ce mois, au milieu des cris, mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, périssent les tyrans, les conspirateurs. Tu verras par là que de vrais défenseurs de la République, animés du plus pur patriotisme, sentent tout le prix de son existence, qu'ils ne respirent que pour sa continuation et qu'ils travaillent en conséquence.

J'ajouterai de plus, que tous sentant la nécessité d'économiser plus que jamais la viande, sont dans la ferme résolution de faire pareil don tous les mois. S. et F. »

DESGRAVIER-BERTHELOT.

[Extrait du reg. du Conseil d'administr. du 17^e b^{on} ; 25 vent II.]

Sur les huit heures du matin, le bataillon assemblé, considérant que la grande consommation de viande pourroit en occasionner bientôt une extrême rareté, si les bons citoyens ne s'empresaient de la prévenir, soit par les privations, soit de toute autre manière ; jaloux de donner encore des preuves des bons principes qui l'animent, en faisant usage de ce premier moyen, le plus sûr de tous, a arrêté de faire don à la République de quatre jours de la viande qui lui est accordée.

Copie du présent arrêté sera de suite envoyée au commissaire des guerres de la division et à tous autres qu'il sera jugé nécessaire par le citoyen chef du bataillon.

P.c.c. : DESGRAVIER-BERTHELOT.

(1) C 294, pl. 983, p. 23.

(2) P.V., XXXIII, 451-52. Original daté du 4 vent. et signé: THOMASSIN (présid.), HÉLIÉ, EONNET (secrét.) (C 295, pl. 996, p. 49).

(1) P.V., XXXIII, 452.

(2) P.V., XXXIII, 452. J. Sablier, n° 1209 ; M.U., XXXVIII, 9 ; Ann. patr., p. 1977 ; C. Eg., n° 580.

(3) C 295, pl. 996, p. 43, 44.